



## Achat partie commune avec droit de jouissance

Par **Kaim**, le **03/03/2016** à **01:23**

Bonjour,

Je souhaite acquérir une parcelle de jardin à un copropriétaire.  
Selon le règlement de copropriété, Ce jardin est un lot commun avec un droit exclusif de jouissance.

Quels sont les règles d'acquisition dans ce cas là ?

Comment le prix d'achat est partagé entre les copropriétaires ?

Est ce que seul le copropriétaire ayant la jouissance reçoit la somme ou c'est réparti sur tous les copropriétaires ?

Merci

Par **youris**, le **03/03/2016** à **08:54**

bonjour,

vous ne pouvez acheter que le droit de jouissance à ce copropriétaire si le règlement de copropriété le permet.

il est possible que ce droit de jouissance de ce jardin soit affecté au lot de votre voisin.

il vous faudrait alors obtenir l'accord de l'A.G. et faire modifier le RC à vos frais.

le jardin restera une partie commune à usage privatif.

salutations